

DOMAINE CONCERNE

FONCTIONNEL REGLEMENTAIRE

Texte Question

Pourriez-vous m'indiquer ce que signifie une indemnité supra légale ?
Comment doit-on déclarer une indemnité supra-légale lorsqu'elle est versée ?

Réponse

La rubrique S41.G55.10.001 Code type de l'indemnité versée a pour objectif d'isoler et de typer les différentes indemnités qui peuvent être versées à l'occasion de la rupture d'un contrat de travail. Les valeurs de la rubrique peuvent être regroupées en deux sous ensembles :

- Les **indemnité légales** qui correspondent aux sommes versées du fait de l'application directe des modalités de calcul ou des montants fixés par les dispositions législatives (minimum légal). Il existe différentes indemnités légales en fonction de chaque situation visée par le Code du travail (Cf. valeurs des différentes indemnités légales existant dans la rubrique).
- Les **indemnités supra légales** qui correspondent aux montants versés au delà du minimum légal du fait de l'une des causes suivantes ;
 - ✓ Application de la convention collective plus favorable que le Code du travail
 - ☛ Code type indemnité versée = « 16 » : Indemnité conventionnelle.

Pour exemple, le minimum légal de l'indemnité suite à licenciement pour motif économique d'un salarié ayant entre 2 et 10 ans d'ancienneté est égal à $2/10^{\text{ème}}$ de mois de salaire par année d'ancienneté.

Le montant du minimum légal est à déclarer avec le code type « 1 »

S'il existe, le montant qui dépasse ce minimum légal est à déclarer avec le code type « 16 »

- ✓ Présence d'une transaction
 - Le montant de l'indemnité est totalement supra légal
 - ☛ Code type indemnité versée = « 17 »
- ✓ Application d'une clause de non concurrence
 - Le montant de l'indemnité est totalement supra légal
 - ☛ Code type indemnité versée = Valeur « 14 »

Lorsque le montant de l'indemnité conventionnelle est supérieur au montant de l'indemnité légale, le « Total indemnités légales, conventionnelles ou transactionnelles inhérentes à la rupture » reprend uniquement le montant total de l'indemnité conventionnelle.

En effet dans cette situation :

Montant total indemnité conventionnelle = Montant indemnité légale + Montant supra légal

Montant supra légal = part de l'indemnité conventionnelle qui dépasse le montant de ce qui est légalement du

En sens inverse, si le montant de l'indemnité conventionnelle est inférieur au montant de l'indemnité légale, le « Total indemnités légales, conventionnelles ou transactionnelles inhérentes à la rupture » reprend uniquement le montant total de l'indemnité légale.